

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 16 décembre 2025 relatif au compte financier des établissements publics de santé

NOR : SFHH2535465A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées et la ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 6145-43 et R. 6145-45,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Les modalités de présentation du compte financier sont définies en annexe 1 au présent arrêté.

Art. 2. – Le cadre de présentation du compte financier est défini en annexe 2 au présent arrêté.

Art. 3. – L'arrêté du 19 décembre 2024 relatif au compte financier des établissements publics de santé est abrogé.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 16 décembre 2025.

*La ministre de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées,*

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale
de l'offre de soins,*

M. DAUDÉ

*La cheffe de service,
adjointe au directeur
de la sécurité sociale,*

D. CHAMPETIER

*La ministre de l'action
et des comptes publics,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le chef de service
des gesticions publiques locales,*

E. BARBIER

*La cheffe de service,
adjointe au directeur
de la sécurité sociale,*

D. CHAMPETIER

Nota. – Les annexes 1 et 2 du présent arrêté sont consultables sur le site : <https://www.legifrance.gouv.fr/liste/docAdmin>